



Apports autorisés

Déchets de cuisine
et de table

Merci de découper en morceaux
pour la décomposition !



Apports non autorisés

Les restes d'animaux
(Viande/os, poisson/arêtes,
crustacé, coquillage...)

Composteur collectif citoyen



Charte d'engagement
et consignes



Icônes Font Awesome, licence CC BY

Police Deja vu, licence domaine public



Police Cabin Sketch, licence SIL Open Font

Conception "de la graine à l'humus" sous Inkscape
www.graineahumus.org





Fonctionnement

Un composteur collectif citoyen est géré *par et pour* les citoyens. Il est *accompagné par un maître composteur* pour garantir son bon fonctionnement.

Localement, les utilisateurs sont *informés par des référents de site*.

Les utilisateurs apprennent les bonnes pratiques avec les référents de site qui sont leurs contacts privilégiés.

Contactez les référents de site
referents1@graineahumus.org



Charte d'engagement

Un composteur collectif citoyen est basé sur le principe de consom'acteur. Ainsi, l'utilisateur s'engage à :

- Régler une cotisation annuelle
- Respecter les consignes de tri et de dépôt
- Participer à la vie du composteur (Permanence, retournement, entretien...)
- Informer les référents de site en cas de problème



Produire un compost local humifère pour des sols vivants